



Entrevue avec Christian Vergnes

Maire de Calmont (1962 habitants)



Quelle est la situation des communes françaises en termes de consommation et de production d'énergie ?

CV : En France, les communes sont très consommatrices et dépendantes d'énergies fossiles importées. La moyenne nationale de la dépense énergétique des collectivités a fait un bond de presque 20% entre 2000 et 2005 alors qu'elle n'avait augmenté que de 3% entre 1995 et 2000. Etant donné les enjeux économiques, sociaux, environnementaux, et les objectifs ambitieux de ce 21^{ème} siècle, toutes les collectivités qui se veulent exemplaires doivent évoluer rapidement sur cette question.

Connaissez-vous les objectifs à atteindre pour réduire les impacts des crises énergétiques et climatiques sur les populations ?

CV : A l'échelle mondiale, le protocole de Kyoto exige des Etats signataires la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012, au niveau de 1990. Les pays européens se sont fixé comme objectifs pour 2020 de diminuer de 20% la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, de produire 20% d'énergie renouvelables dans la consommation finale. La France s'engage à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour cela, le Grenelle de l'Environnement fixe un objectif de réduction des consommations d'énergie des bâtiments de 38% d'ici 2020.

Comment comptez-vous amorcer cette transition ?

CV : Les collectivités ont bien sûr un rôle important et décisif d'exemplarité à jouer, mais elles ont aussi de nombreux intérêts sociaux et économiques. Pour les communes françaises, les bâtiments publics représentent 75% de la dépense énergétique, et l'éclairage public 20%. C'est généralement le chauffage des bâtiments qui consomme le plus d'énergie, et coûte le plus cher. C'est un poste qu'il est possible de réduire en investissant pour améliorer sa performance énergétique (isolation, rénovation des systèmes de chauffage) et en consacrant des moyens au suivi régulier des consommations et des dépenses.

Le principe consiste à utiliser l'argent public pour réaliser des investissements rentables et vertueux sur notre patrimoine.

Que va vous apporter le nouveau « Conseil Energie » du Pays Ruthénois ?

CV : Nos communes ne possèdent pas, ou peu, de compétences en interne dans ce domaine. La mutualisation de 2 agents qualifiés est un bon départ pour cette démarche à l'échelle du territoire du Pays Ruthénois. Grâce à une convention de 3 ans renouvelable passée avec le Pays, chaque Commune membre pourra bénéficier d'un diagnostic énergétique de son patrimoine et déterminer un plan d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments. Un suivi de l'évolution des consommations et une sensibilisation des usagers de ces locaux publics vont permettre d'optimiser la maîtrise des dépenses d'énergie qui pèsent de plus en plus lourd sur les budgets de nos collectivités.

Ce nouveau service du Pays devrait générer de substantielles économies de fonctionnement pour nos communes, tout en œuvrant à la préservation de notre environnement et de celui des générations futures.